



Retrouvez le Crampon et toutes les nouvelles du Gums sur
<http://www.gumsparis.asso.fr/>
Et les listes de diffusion du Gums :
<http://fr.groups.yahoo.com/group/gums-infos/>
/gums-mur/
/gums-debats/



Groupe Universitaire de Montagne et de Ski
53, rue du Moulin Vert, 75014 Paris. Tél. 01 4543 4837
Association à but non lucratif. Membre FFCAM, FFME, COSIROC
Permanence les jeudis soirs de 19h15 à 20h15

Couverture :
journée spéciale au Rocher Fin (9 septembre 2012)
photos de Suzanne Creuzon

LE CRAMPON
Revue de la section de
Paris du GUMS
ISSN : 1961-9901
Numéro CPPAP : 0415 G
89365

Directrice de la
publication :
Jacqueline Vaissermann,
9 Avenue Minerve,
91170 Viry-Chatillon
Tél. 01 69 24 68 56

Mise en page : Samuel
Ronayette
Distribution : Jean-Pierre
Canceill

Imprimeur :
Graphi Chromy
4, Grande Rue Charles de
Gaulle
92600 ASNIÈRES
01 47 93 00 97

Prix au numéro : 3 €.
Abonnement :
1 an, normal : 11 € /
soutien : 25 €

Prochain numéro :
Décembre 2012
Envoyez vos articles à
Emilie :

avant le 30 novembre
2012

Illustrations bienvenues
(pour la couverture,
format vertical : au
moins 1300x1800 pixels)

sommaire

Compte-rendu du Comité Directeur
Compte-rendu de la Commission Ski
Escalade à Taghia
L'escalade moderne à Taghia
Expédition au Spantik
BibliGums
Camping à Valprévèyre
Randonnée dans le Tessin
Un anniversaire inoubliable
Affûter ses crampons
(Ré)encoller ses peaux
Recette
Programme des cars ski de randonnée
Encadrants en ski de randonnée
Programmes randonnées et escalade
Programme des sorties Bleau
Topo Bleau

Hélène Laude p3
Samuel Ronayette p4
François Giudicelli p6
Alexis Loireau p10
Michèle Chevalier p14
Céline Arzac p21
Danielle Canceill p22
Jacques Giraud p24
Yvonne Delarue p28
Georges Tsao p29
Samuel Ronayette p31
Claire Soucaze p31
..... p32
..... p33
..... p34
..... p35
Georges Tsao p38

édito

Cette fois c'est officiel. À partir de 2013, la mise en application d'une norme européenne interdit la mise en circulation de nouveaux cars-couchettes. Motif : l'impossibilité de les munir de ceintures de sécurité. Le parc actuel pourra encore rouler, jusqu'à ce que la vétusté le rattrape, ou que les transporteurs prennent les devants en réorientant leur activité, à moins qu'une nouvelle directive ne décide purement et simplement d'en interdire la circulation avant même cette échéance. Dans tous les cas, c'est tout un pan des activités du Gums qu'il va nous falloir repenser à court ou moyen terme, particulièrement pour le ski de randonnée. Depuis leur institution au Gums en 71, les cars-couchettes ont permis, d'après leur instigateur Georges Polian, par ailleurs tout neuf octogénaire (voir page 28) de multiplier par au moins 5 le nombre de journées-skieurs annuelles. Au prix... d'un renforcement évident de la sécurité par rapport aux solutions alternatives en voitures individuelles ! Où l'on voit qu'une intention louable conduit à une mesure sécuritaire-réglementaire absurde et contre productive, que certains n'hésitent pas à taxer d'idiotie. Bien sûr, le Gums a existé sans les cars et il survivra à leur disparition : il faudra réfléchir comment. Il n'empêche que notre petit club, usager d'un moyen de transport presque confidentiel, se trouve tout à fait démuné de-

vant de telles décisions, en fait résultat de cascades de réglementations normatives détachées de tout contact avec la réalité.

C'est le même mécanisme qui pourrait forcer en 2015 de nombreux chalets, gîtes d'étape, voire refuges (par exemple, le chalet du CAF à Cormot) à fermer à cause d'une aggravation des réglementations exigeant d'onerieux travaux de 'mise en conformité', comme l'obligation d'accessibilité aux personnes handicapées, ou la nécessité de chambres séparées pour des groupes d'ados et leurs accompagnateurs. Paradoxe : c'est souvent nous-mêmes – pas le Gums, mais certainement la gauche, et plus généralement les citoyens – qui avons souvent été et sommes encore demandeurs de plus de réglementation censée mieux 'protéger'. Or, prudence : il me semble que nous mesurons dans ces quelques exemples pas si anecdotiques combien une volonté généralisée de réglementation mise en œuvre à des échelles supra-nationales peut aussi devenir une machine liberticide aveugle et surtout démocratiquement incontrôlable.

Si certains lecteurs veulent ruer dans les brancards, des contributions sur ces questions dans les prochains numéros du Crampon seraient bien intéressantes.

En attendant, je vous laisse savourer celui-ci (merci Sam !)
François